

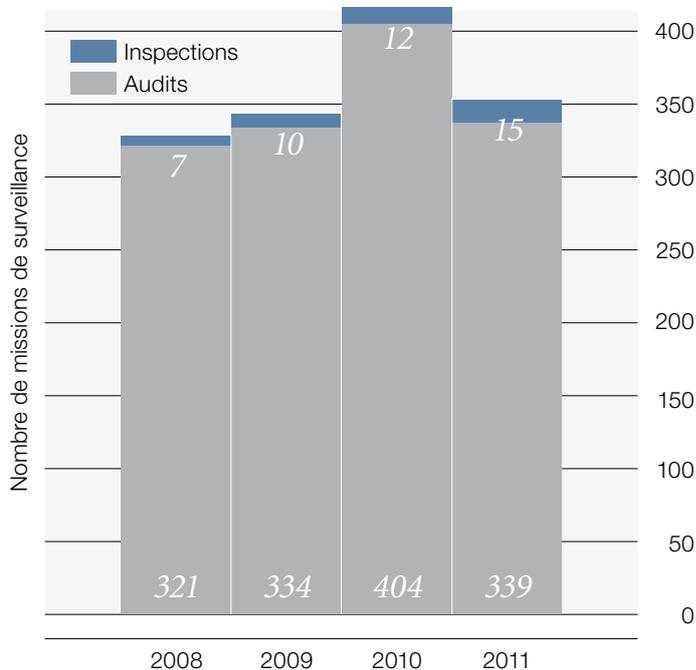
# Technique aéronautique

Après des années de croissance ininterrompue, le nombre d'audits et d'inspections réalisés par l'OFAC auprès des organismes de conception, de production et de maintenance marque un fléchissement, l'office ayant recentré ses activités de surveillance sur les domaines présentant un potentiel de risque élevé. Un total de 354 visites de contrôle ont été effectuées en 2011, soit 15% de moins que l'année précédente. Les constatations ont régressé en conséquence: les inspecteurs en ont recensé 1257, chiffre inférieur de 20% à l'année précédente. Moins de 2% des non-conformités constatées impliquaient un risque majeur. L'OFAC a identifié un potentiel d'amélioration dans les domaines suivants: audits et contrôles internes, élaboration et mise à jour des manuels d'exploitation, procédures internes, affectation et planification des ressources, et enfin formation et documentation utile à cet effet. Le niveau de sécurité affiché par le domaine de la technique aéronautique peut être qualifié de globalement stable en 2011.

En 2011, les entreprises aérotechniques ont signalé à l'OFAC 665 événements (+7% par rapport à 2010). Les pannes d'éléments d'hélicoptères ont le plus contribué à l'augmentation du nombre de comptes rendus. Attendu que ces derniers émanent d'une seule entreprise, on ne saurait en faire une généralité. Le nombre d'incidents affectés d'un risque majeur, qui avait enregistré une baisse en 2010, est reparti à la hausse en 2011 passant de 17 à 21%. Bien que le nombre de comptes rendus soit en progression constante, ce qui dénote une amélioration de la culture de compte rendu, l'OFAC estime qu'il y a encore du chemin à faire, notamment de la part des petites entreprises. Cette question figurera d'ailleurs à l'ordre du jour des réunions périodiques entre l'OFAC et les entreprises.

Les incidents les plus fréquents signalés en 2011 concernent les processus et procédures techniques, les systèmes moteur et circuits de carburant, les systèmes électriques, hydrauliques et pneumatiques ainsi que les éléments d'hélicoptères. Les dernières carences citées ont amené l'OFAC à prendre des actions correctives. La majorité des 70 comptes rendus (contre seulement 7 l'année précédente) portaient sur un dysfonctionnement touchant les appareils volants d'un seul constructeur. Les spécialistes de l'OFAC ont accompagné les mesures correctives, fruit d'une collaboration entre l'exploitant, le constructeur et l'autorité européenne de certification.

Surveillance dans le domaine de la technique aéronautique



Principaux types d'incidents dans le domaine de la technique aéronautique en 2011

